Envoyé en préfecture le 12/06/2026
Reçu en préfecture le 12/06/2026
Publié le
ID : 035-213503634-20260608-D_2026_77-DE

Pont-Péan

35131 PONT-PÉAN
Tel. 02 99 52 41 70
mairie@pontpean.bzh

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation :
28 mai 2026

Affichage :
Du 15 juin au 15 août 2026
Nombre de conseillers :
En exercice : 27
Quorum : 14
Présents : 18
Votants : 23

L'an deux mil vingt-six, le cinq juin à 20h30, le conseil municipal de la commune de PONT-PÉAN, légalement convoqué le vingt-huit mai conformément aux articles L 2121-9 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur ZEROUKHI Mourad, Maire.

PRESENTS : Mourad ZEROUKHI, Marjorie SOURNAC LEMOINE, Julien GROS, Espérance NIYUNGEKO, Renaud BONAMI, Yohann RADIN, Stéphanie BON, Romain GUENO, Marie-Hélène OGER, Isabelle THEVENON, Elisabeth PANARDIE, Maryse AUDRAN, Pascal THEVENON, Romain COLLIGNON, Dominique JACQ, Sylvie BERNARD, Stéphane MÉNARD, Gwennaëlle GAUDE,

ABSENTS EXCUSÉS : Denis DUAULT, Jérémie NOGUES, Delphine SIRERA, Dominique CANNESSON, Bernadette DENIS
ABSENT (E) : Frédéric GOURDAIS, Maëlenn LE GUEN, Julie ORAIN, Jean Michel ENNESSER

PROCURATION DE VOTE ET MANDATAIRE :
Denis DUAULT a donné pouvoir à Mourad ZEROUKHI, Jérémie NOGUES a donné pouvoir à Espérance HABONIMANA (NIYUNGEKO), Delphine SIRERA a donné pouvoir à Marjorie SOURNAC LEMOINE, Dominique CANNESSON a donné pouvoir à Yohann RADIN, Bernadette DENIS a donné pouvoir à Dominique JACQ

SECRETAIRE : Pascal THEVENON

Hervé LEFRANC BOURASSEAU, Directeur Général des Services assure la fonction de secrétaire auxiliaire.

Les membres du Conseil municipal constatent que les dispositions législatives concernant la convocation et la note explicative de synthèse sur les affaires soumises à délibération ont bien été remplies.

2026-077
: CONSTRUCTION D'UNE MEDIATHEQUE.DOTATION GENERALE DE DECENTRALISATION (DGD) . AIDE A L'EXTENSION DES HORAIRES D'OUVERTURES AU PUBLIC

Rapporteur : M. Renaud BONAMI, - 5eme adjoint délégué à la Culture

La médiathèque de Pont-Péan a connu une évolution ces dernières années avec une hausse de fréquentation et il a été décidé de procéder dans le cadre de la réhabilitation du bâtiment administratif de la Mine à la construction d'une nouvelle médiathèque.

La Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) subventionne au travers de la Dotation Générale de Décentralisation (DGD) les projets d'extension des horaires d'ouverture des bibliothèques municipales.

A ce jour la médiathèque communale est ouverte au public 13 h par semaine comme suit :

Jour	Matin		Apres midi	
Mardi	Accueil de classe		16 h 30	18 h 30
Mercredi	10 h 00	12 h 00	14 h 00	18 h 30
Jeudi	Accueil de classe		16 h30	18 h 30
Vendredi	Fermeture au public			
Samedi	10 h 00	12 h 30	Fermeture au public	

A ces horaires d'ouvertures au public, s'ajoutent les temps administratifs et d'animation spécifique auprès des partenaires (BLOPS, accueil de classe (5 animations pour 12 classes de concernées en 2025), accueil de loisirs, jeunesse, petite enfance).

Envoyé en préfecture le 12/06/2026
Reçu en préfecture le 12/06/2026
Publié le
ID : 035-213503634-20260608-D_2026_77-DE

Dans le cadre de la future médiathèque, l'extension des horaires d'ouverture permettra de développer et diversifier les animations proposées envers les différents publics. La médiathèque communale sera ouverte au public 18 h 00 par semaine :

Jour	**Matin**		**Apres midi**	
Mardi	Accueil de classe		16 h 00	19 h 00
Mercredi	10 h 00	12 h 30	14 h 00	18 h 30
Jeudi	Accueil de classe		16 h 00	18 h 30
Vendredi	Fermeture au public			
Samedi	10 h	12 h 30	14 h 00	17 h 00

Il sera nécessaire de créer un emploi à temps non complet à raison de 17,50/35 ème pour faire face à l'accroissement d'activité en ce qui concerne l'accueil, l'animation et les projets de développement de la médiathèque.

Afin d'accompagner ces nouveaux horaires, la commune peut solliciter le concours de la DGD au titre de l'Aide aux projets d'extension et d'évolution des horaires d'ouverture qui permet de soutenir financièrement les cinq premières années de mise en service des nouveaux horaires.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité (23/23 voix), le Conseil municipal :

AUTORISE Monsieur le Maire à déposer un dossier de demande de DGD auprès de la DRAC pour l'extension des horaires d'ouverture de la médiathèque et des dépenses liées.

MANDATE Monsieur le Maire, ou son représentant à signer toutes pièces relatives à ce dossier

Pour copie conforme, en Mairie, le 8 juin 2026.

Le Maire,

Mourad ZEROUKHI

MAIRIE DE PONT PEAN
35 Ille-et-Vilaine